



Avertissement au lecteur

Claude Vautier

Volume 6, numéro 2, juin 2011

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1005768ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1005768ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Prise de parole

ISSN

1712-8307 (imprimé)

1918-7475 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Vautier, C. (2011). Avertissement au lecteur. *Nouvelles perspectives en sciences sociales*, 6(2), 9–13. <https://doi.org/10.7202/1005768ar>

Avertissement au lecteur

Dans ce volume, *NPSS* s'est engagée dans une expérience pour une pratique innovante de l'évaluation.

À une exception près¹, tous les articles publiés dans le présent volume ont fait l'objet d'une expérience : l'évaluation classique où les appréciateurs « extérieurs », comme l'on dit, ne sont pas connus des auteurs, ces derniers n'étant pas connus eux-mêmes des appréciateurs, l'évaluation, enfin, se traduisant par un rapport transmis aux auteurs avec proposition éventuelle d'acceptation, de refus ou de réécriture de certains aspects du texte, a été remplacée ici par une évaluation que nous avons appelée « collaborative ».

Dans cette forme d'évaluation, les appréciateurs extérieurs sont connus des auteurs. Les auteurs sont connus des appréciateurs. L'évaluation s'effectue au cours d'un dialogue noué entre auteurs et évaluateurs; l'échange est libre et la seule contrainte (mise à part l'obligation de courtoisie) est de mettre dans la boucle des échanges un responsable de la revue ou du volume – en l'occurrence, ici, le rédacteur en chef de *Nouvelles Perspectives en Sciences Sociales* – susceptible de jouer le rôle de modérateur, d'arbitre et de superviser la procédure (sans intervenir tant que la situation lui semble « normale »).

¹ Pour des raisons techniques, l'appréciation de l'article en question ayant débuté avant la mise en oeuvre d'un autre mode alternatif d'évaluation.

Pourquoi une telle expérience? Parce que le système d'évaluation que nous pratiquons pour notre revue, et que pratiquent toutes les revues à comité de lecture, ne nous satisfait pas. Il nous semble, en effet, que si les appréciateurs ont souvent raison dans leurs remarques, s'ils apportent des idées et des conseils précieux aux auteurs, le mode classique d'évaluation conduit à ce qu'ayant une posture en surplomb, celle de qui sait mieux que les autres et qui tire de là sa légitimité, les appréciateurs ne se défendent pas toujours assez d'un ton péremptoire, conduisant à des propos peu courtois, pouvant apparaître dévalorisants pour les auteurs.

Nous avons été quelquefois frappés de la tonalité de certaines des évaluations conduites pour notre revue : les appréciateurs les plus courtois, voire les plus cordiaux dans la relation avec le comité de rédaction, pouvaient utiliser des termes maladroits, durs et sans doute injustes, même s'ils traduisaient des idées acceptables. Cela nous confirme dans l'idée que ce ne sont pas les appréciateurs qui sont fautifs pour l'essentiel dans les crispations que nous avons alors pu observer, mais que c'était le système d'évaluation qui en produisait les conditions. Nous avons donc pensé à mettre en œuvre, à titre expérimental, une autre philosophie de l'évaluation : au lieu de mettre l'auteur et l'appréciateur en position d'examiné et d'examineur, nous les avons mis en position d'associés dans la réussite du travail. La rupture de la règle de l'anonymat a permis aux uns et aux autres de dialoguer : les appréciateurs ont indiqué leurs désaccords, leurs questionnements, leurs incompréhensions, les auteurs se sont expliqués, ont défendu leurs positions ou ont modifié leur point de vue ou son

expression. Le débat contradictoire sur certains points, s'est déroulé jusqu'à ce que les auteurs soient convaincus que ce qui leur était suggéré était juste ou acceptable par eux et que les appréciateurs aient été également convaincus que les propositions de remplacement des auteurs étaient convenables ou que les modifications qu'ils appelaient de leurs vœux et refusées par les auteurs n'étaient, finalement, peut-être pas si nécessaires². La procédure utilisée correspond à ce que l'on peut nommer évaluation participative, évaluation collaborative ou encore co-évaluation (un membre du comité propose le terme heureux de « commentateurs-partenaires » pour les appréciateurs). Dans cette démarche, l'évaluation de l'article s'effectue donc en rassemblant les diverses parties prenantes (auteur(s), appréciateurs, comité de rédaction³) pour qu'ensemble elles fassent ressortir les qualités et les insuffisances éventuelles du texte. Cela permet donc aux auteurs de défendre leur point de vue, leur part de « vérité » en apportant l'argumentation qui peut-être faisait effectivement défaut, qui, peut-être, n'était pas claire, qui, peut-être, n'avait pas été perçue par l'appréciateur, qui, peut-être, ne l'avait pas convaincu... et les clarifications qui étaient, sans doute, effectivement nécessaires. Cette façon de procéder nous semble présenter divers avantages qu'il est important de mettre en évidence.

D'une part, l'évaluation du texte repose sur des critères qui sont débattus entre les auteurs et les appréciateurs (et les membres du comité de rédaction, qui peuvent approuver ou discuter ces critères). De ce fait, on limite les situations de conflit, puisque l'évaluation repose sur des critères que tout le monde a acceptés, (bien entendu, il y a des critères *a minima* qui s'imposent pour

² Il était prévu que si le désaccord persistait, le comité de rédaction devait jouer le rôle de médiateur pour clore le débat; il n'a pas été besoin de mobiliser une telle règle, aucun désaccord persistant n'ayant été enregistré.

³ Le comité de rédaction n'a pas à intervenir durant la phase d'évaluation proprement dite. Il est, cependant, partie prenante des critères d'évaluation retenus collectivement et de la procédure d'évaluation participative. Si le comité se range dans pratiquement tous les cas à l'avis des appréciateurs, il arrive, dans des situations rares, qu'il ne suive pas les préconisations de ces derniers, lorsque la critique lui paraît excessive ou peu pertinente au regard d'autres évaluations et de ses propres sentiments sur le texte en débat.

une publication et qui semblent moins susceptibles d'être débattus : structuration minimale du texte, qualité de l'écriture, références suffisantes dans le domaine... On doit cependant les éclairer et en préciser collectivement l'interprétation, voire les raisons d'être⁴...).

D'autre part, la délibération ainsi engagée a pour but de guider les auteurs vers une amélioration du texte, ce qui est un gain collectif.

Les appréciateurs qui doivent, à terme, proposer un avis de recevabilité ou non de l'article, en participant à une telle procédure, ne perdent pas leur autonomie, mais apportent en toute liberté et transparence leurs positions et exigences qui vont s'opposer aux auteurs lors de la phase décisionnelle qui sera menée par le comité de rédaction. Ces appréciateurs peuvent ainsi mettre en débat ces exigences ou leurs interprétations, les faire éventuellement évoluer et s'inscrire avec les auteurs dans un consensus (ou un compromis) sur la future décision de recevabilité ou non du texte. Loin de perdre une part de leur pouvoir d'appréciation, ils gagnent, dans ce consensus, la quasi certitude que cette appréciation sera mieux construite, mieux comprise, mieux acceptée, donc, de ce fait, moins contestable et contestée.

Ainsi, sur un plan purement déontologique, les appréciateurs ne dérogent pas à leurs obligations de neutralité mais en font une interprétation différente, plus démocratique et, au final, également plus efficiente, nous a-t-il semblé. En s'assurant que l'ensemble des parties prenantes a bien validé le consensus sur la base duquel il décidera en dernier ressort, le comité de rédaction se dote en outre d'un outil permettant d'argumenter ses décisions et auquel il peut éventuellement renvoyer les auteurs.

Nous sommes conscients que cette posture peut être entendue comme une critique de la notion même d'évaluation et du service

⁴ La critique récurrente lors des évaluations du manque de références sur des thèmes considérés comme annexes par l'auteur et central par les évaluateurs devrait entraîner un dialogue entre auteurs et évaluateurs sur le périmètre du texte et, sans doute dans un tel cas, sur la clarté de la problématique et de l'expression.

rendu par les appréciateurs bénévoles dont toutes les revues ont grand besoin. Tel n'est pas le cas.

Mais chacun pourra être sensible au fait qu'ayant été appréciateur, il a aussi été évalué et a parfois (souvent?) ressenti une certaine injustice dans les propos lapidaires de ses appréciateurs et une insatisfaction à n'avoir pu plus profondément engager un dialogue potentiellement fécond avec eux.

Les chercheurs et professeurs-chercheurs méritent un respect que ne leur accordent pas toujours des méthodes parfois infantilisantes de validation de leurs productions. C'est dans le dialogue respectueux entre pairs, dans la reconnaissance de chacun, nous semble-t-il, que doit se construire la qualité de la production scientifique et son amélioration.

Le débat autour de l'évaluation ne sera pas clôt par une expérience et celle que nous avons menée ne s'attaque pas à tous les aspects de ce débat. Nous espérons qu'elle permettra au moins de développer ce débat et de faire avancer la réflexion sur un sujet où les pratiques sont trop facilement naturalisées et, de ce fait, peu interrogées.

Nous sommes désormais entrés dans une phase de première évaluation de cette procédure inhabituelle. Avec l'aide des auteurs et des appréciateurs, nous allons essayer de tirer les premières leçons de l'expérience. Les premiers retours sont positifs. Une enquête plus formalisée nous permettra sans doute d'affiner nos perceptions et peut-être de décider d'une autre expérience, dans un autre volume.

Pour l'heure, nous voulons remercier chaleureusement tous les auteurs et appréciateurs d'avoir accepté de se confronter à cette expérience et de l'avoir menée à bien tous ensemble.

CLAUDE VAUTIER,
pour le comité de rédaction